

JURIS'
FAMILLE

2ème édition

25 FICHES POUR COMPRENDRE ET RÉVISER
LE DROIT DE LA FAMILLE

25 FICHES
25 QUIZ
25 CONSEILS PRATIQUES

Rémi Raher

Enrick B Éditions

JURIS' FAMILLE

25 fiches
pour comprendre et réviser
le droit de la famille

AUTRES OUVRAGES DE LA COLLECTION « JURISCOACH »

Juris' Constit : *25 fiches pour comprendre et réviser le droit constitutionnel*

Juris' Personnes : *25 fiches pour comprendre et réviser le droit des personnes*

Juris' Intro : *25 fiches pour comprendre et réviser l'introduction générale au droit*

Juris' Europe : *25 fiches pour comprendre et réviser les institutions européennes*

Juris' V^e^ : *25 fiches pour comprendre et réviser les institutions politiques de la Ve République*

Juris' Pénal : *25 fiches pour comprendre et réviser le droit pénal général*

Juris' Oblig : *25 fiches pour comprendre et réviser le droit des obligations*

Juris' Admin : *25 fiches pour comprendre et réviser le droit administratif*

Juris' Data : *25 fiches pour comprendre et réviser le droit des données numériques*

Juris' Travail : *25 fiches pour comprendre et réviser le droit du travail*

Juris' Business : *25 fiches pour comprendre et réviser le droit des affaires*

Juris' Fiscal : *25 fiches pour comprendre et réviser le droit fiscal*

AUTRES OUVRAGES PARUS CHEZ ENRICK B. ÉDITIONS

Chronique d'un étudiant en droit, **tome 1 :** *Mes conseils pour obtenir votre L1 (en y prenant du plaisir)*

Chronique d'un étudiant en droit, **tome 2 :** *Mes conseils pour réussir votre cursus (et trouver un emploi)*

RÉMI RAHER

JURIS' FAMILLE

25 fiches pour comprendre et réviser le droit de la famille

Enrick B. ÉDITIONS

© Enrick B. Éditions, 2021, Paris
www.enrickb-editions.com

Tous droits réservés
Conception couverture : Marie Dortier
Réalisation couverture : Comandgo

ISBN : *978-2-35644-855-2*

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

Sommaire

MODE D'EMPLOI
COMMENT UTILISER CE LIVRE ? 13

FICHE N° 1. LE CONCUBINAGE 15
L'absence d'obligations entre les concubins 15
Le régime administratif et fiscal des concubins 16
Le patrimoine des concubins 17

FICHE N° 2. LA FORMATION DU PACS 21
Les conditions de fond 21
Les conditions de forme 23

FICHE N° 3. LES EFFETS DU PACS 27
Le régime patrimonial du pacs 28
Conséquences fiscales et sociales du pacs 28

FICHE N° 4. LA LIBERTÉ MATRIMONIALE 33
La liberté du mariage : une liberté fondamentale 33
Les fiançailles (et la rupture des fiançailles) 34
La question du courtage matrimonial 35

FICHE N° 5. LA FORMATION DU MARIAGE 39
Les conditions de fond 39
Les conditions de forme 41

FICHE N° 6. LES EFFETS PERSONNELS DU MARIAGE 45
Le statut individuel des époux 45
Les droits et les devoirs réciproques des époux 46
Les missions conjointes des époux 46

FICHE N° 7. LES EFFETS PATRIMONIAUX DU MARIAGE 51
Les régimes matrimoniaux 51
La gestion pécuniaire et matérielle du ménage 52

FICHE N° 8. LA SÉPARATION DE FAIT 57
La constitution de la séparation de fait 57
Les conséquences de la séparation de fait 58

FICHE N° 9. LA SÉPARATION DE CORPS 63
La procédure de la séparation de corps 63
Les conséquences de la séparation de corps 64

FICHE N° 10. LE DIVORCE 69
Les effets du divorce vis-à-vis des époux 69
Les effets du divorce vis-à-vis des tiers 70
La prestation compensatoire 71

FICHE N° 11. LES DIVORCES NON CONTENTIEUX 75
La procédure de divorce par consentement mutuel 75
La convention de divorce par consentement mutuel 76
La date d'effet du divorce par consentement mutuel 76

FICHE N° 12. LES DIVORCES CONTENTIEUX 79
Les trois types de divorces contentieux 79
La procédure de divorce contentieux 80
Le jugement de divorce 81

FICHE N° 13. LA NOTION DE FILIATION 85
Les modes d'établissement de la filiation 85
Les effets de la filiation 86

FICHE N° 14. L'ÉTABLISSEMENT DE LA FILIATION PAR L'EFFET DE LA LOI 91
La désignation de la mère dans l'acte de naissance 91
La présomption de paternité 92

FICHE N° 15. L'ÉTABLISSEMENT DE LA FILIATION PAR LA RECONNAISSANCE 97
Les conditions de la reconnaissance 97
Les effets de la reconnaissance 99

FICHE N° 16. L'ÉTABLISSEMENT DE LA FILIATION PAR LA POSSESSION D'ÉTAT 103
L'existence de la possession d'état 103
Les caractères de la possession d'état 104
La constatation de la possession d'état 105

FICHE N° 17. L'ÉTABLISSEMENT CONTENTIEUX DE LA FILIATION 109
Les règles générales en matière d'établissement contentieux de la filiation 109
L'action en recherche de maternité 110
L'action en recherche de paternité 111

FICHE N° 18. L'ANÉANTISSEMENT DE LA FILIATION 115
L'anéantissement des filiations établies par l'effet de la loi ou la reconnaissance 115
L'anéantissement des filiations établies par la possession d'état 116

FICHE N° 19. L'ACTION À FINS DE SUBSIDES 119
Les conditions de l'action à fins de subsides 120
Les effets de l'action à fins de subsides 120

FICHE N° 20. L'ADOPTION 125
Les conditions de l'adoption plénière 125
Les effets de l'adoption plénière 127
L'adoption simple 127

FICHE N° 21. L'AUTORITÉ PARENTALE 131
Le contenu de l'autorité parentale 131
La titularité et l'exercice de l'autorité parentale 132
Les limites à l'autorité parentale 133

FICHE N° 22. L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES BIENS DE L'ENFANT 137
L'administration légale des biens de l'enfant 137
Le droit de jouissance légale 139

FICHE N° 23. LES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES ET LE DEVOIR D'ENTRETIEN 143
Les obligations alimentaires 143
Le devoir d'entretien 144

FICHE N° 24. L'ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION 149
Les procédés d'assistance médicale à la procréation 149
Les conditions de l'assistance médicale à la procréation 150
AMP et don de gamètes 150
L'établissement de la filiation et l'AMP 151

FICHE N° 25. LA MATERNITÉ POUR AUTRUI 155
Gestation pour autrui et procréation pour autrui 155

La transcription de l'acte de naissance étranger sur les registres français 156
L'établissement du lien de filiation à l'égard de l'enfant issu de la maternité pour autrui 157

TEST FINAL
25 QUESTIONS POUR UNE ULTIME RÉVISION 163

ANNEXES & BONUS 169

MODE D'EMPLOI

Comment utiliser ce livre ?

Bonjour et bienvenue dans *Juris' Famille* !

Des manuels avec plein de pages et trop de choses à retenir, vous en avez déjà. Le but de ce livre est donc de faire les choses de façon différente, en vous proposant 25 fiches de révision sur le droit de la famille : le concubinage, le pacs, le mariage, la séparation de fait, les différents cas de divorce, l'établissement de la filiation, l'administration des biens de l'enfant, l'autorité parentale, etc.

Vous constaterez que chaque fiche est synthétique (son manuscrit tient sur deux pages de format A4 maximum) et qu'elle est suivie d'un quiz de type QCM composé de trois questions, afin de vérifier que vous avez bien retenu les notions abordées. Vous pouvez dérouler le sommaire comme il vous est proposé, ou vous rendre directement à la thématique qui vous intéresse (ou qui vous pose problème).

Chaque fiche est complétée par un « conseil de coach » qui aborde les questions d'organisation, d'orientation, de révision… et propose toutes sortes d'astuces pour faciliter votre cursus. Certaines idées vous plairont, d'autres peut-être moins ; vous conserverez ce qui peut vous aider et oublierez ce qui vous dérange : l'important est de faire ce qui vous convient, pas ce qui vous pénalise !

Le livre s'achève par un test, avec 25 questions ouvertes auxquelles vous devrez répondre afin de vous assurer que

vous avez bien retenu le contenu de ces pages. Si vous faites un sans-faute, vous êtes probablement dans les starting-blocks pour les examens ! Si ce n'est pas le cas, il peut être utile de revenir en arrière pour combler vos lacunes.

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite une bonne lecture et beaucoup de réussite dans vos projets.

Rémi Raher
www.juriswin.com

FICHE N° 1

Le concubinage

Le concubinage est une union de fait, qui consiste à s'installer en couple hors des cadres légaux que représentent le pacs et le mariage. Défini à l'article 515-8 du Code civil, il suppose une vie commune stable et continue entre deux personnes vivant en couple, sans condition de durée particulière ni formalités spécifiques.

Article 515-8 du Code civil

« Le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple. »

L'absence d'obligations entre les concubins

Contrairement au pacs et au mariage qui créent des liens juridiques (voir les fiches suivantes), le concubinage se caractérise par une totale liberté des concubins dans leur union, ce qui signifie qu'ils n'ont ni devoirs ni obligations l'un envers l'autre :

- Aucun devoir de fidélité n'est imposé entre les concubins.
- Aucun devoir d'assistance ni de secours l'un envers l'autre.
- Aucune obligation de contribuer aux charges de la vie commune.

Ainsi, les concubins s'organisent comme ils le souhaitent, aussi bien sentimentalement que financièrement. Par exemple, si l'un des deux prend en charge l'ensemble des dépenses, il ne pourra pas exiger de l'autre le remboursement d'une partie d'entre elles au titre de la solidarité du ménage. Réciproquement, chaque concubin reste seul tenu des dettes qu'il a contractées ; la solidarité n'est en effet jamais présumée entre les concubins.

Comment prouver le concubinage ?

Puisqu'il n'existe ni condition de durée ni formalités à accomplir, prouver le concubinage peut se faire par tout moyen : les mairies peuvent rédiger des certificats de vie commune, les concubins peuvent rédiger une attestation sur l'honneur, des témoignages peuvent attester du concubinage, etc.

Le régime administratif et fiscal des concubins

Puisqu'ils ne sont pas solidaires financièrement, les concubins déclarent leurs revenus séparément. Seule exception : ils doivent effectuer une déclaration commune au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Les enfants communs peuvent être rattachés à l'un ou l'autre des concubins ou répartis entre les deux, en fonction des avantages fiscaux que cela peut procurer à l'un ou à l'autre (mais il n'est bien sûr pas permis de déclarer les enfants deux fois, cela constituerait une irrégularité fiscale).

Le statut des concubins est reconnu par certaines administrations, de telle sorte qu'ils peuvent prétendre à des prestations sociales. Par exemple, les caisses d'allocations familiales et la Sécurité sociale ne distinguent pas selon le